Procédure d'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPR)

Lancement des études du PPR
Constitution du marché et choix du bureau d'études

↓

Études de caractérisation de l'aléa

↓

Saisine de l'Autorité environnementale (Ae)
pour examen au cas par cas
Délai de réponse = 2 mois
Si évaluation environnementale rendue obligatoire
→ Études environnementales et rapport à réaliser

↓

Prescription d'élaboration du PPR
par arrêté préfectoral

↓

Poursuites des études d'aléa, enjeux et risques
Écriture du règlement

↓

Finalisation du projet de PPR

Projet de PPR transmis pour avis
aux personnes publiques associées
et à l'Ae si l'évaluation environnementale rendue obligatoire
Possibilité de la transmettre en tant que porter-à-connaissance

Délai de réponse = 2 mois
Délibération du conseil municipal

↓

Bilan de la concertation
joint au dossier d'enquête publique

↓

Enquête publique
Délai = 1 mois min

↓

Rapport commissaire enquêteur
Délai = 1 mois

↓

Modifications éventuelles du dossier **sans remise en cause de l'économie générale du plan**
(prise en compte du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis joints à l'enquête)

↓

Approbation du PPR
par arrêté préfectoral

↓ **PPR opposable**
Mise à disposition du public
Mise en œuvre des mesures du PPR

↓ Notification du PPR

↓ **Annexion du PPR au PLU**

Concertation avec la population dont réunion publique

Association des personnes publiques